

668

S. S. 118-41

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. CACHET tendant à modifier l'article 11 et le deuxième paragraphe de l'article 13 de la loi du 30 mars 1887 concernant la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique. (N° 281, année 1911.)

(Nommée le 14 décembre 1911.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : *Prager de La Ville moysan Levisain*
- 2^e — GUILLIER.
- 3^e — *Tacherie*
- 4^e — BOISSY D'ANGLAS.
- 5^e — FAISANS.
- 6^e — LEMARIE.
- 7^e — SCULFORT. *Président*
- 8^e — CACHET. *Rapporteur*
- 9^e — ERMANT.



2

Séance du 17^{ème} Fev 1911

La Commission constitue son bureau

Elle nomme comme Président M^r Saulfort,
comme ~~secrétaire~~ M^r Berger de la Ville Neuvy sur

Sur la demande du président M^r Cachet
expose les motifs qui l'ont amené à déposer le
projet de loi de l'examen de quel la Commission
a été chargée.

La Commission le choisit comme rapporteur, en
espérant de fournir aux objets prévus dans son projet
les objets figurant dans le musée ou appartenant
aux hospices.

Le Président
M^r Saulfort

Le Secrétaire
B de la Ville Neuvy

Séance du 26 Mars 1914.

La Commission charge M^r Cachet de
faire le rapport sur le ^{projet de loi} ~~projet de loi~~ ^{concernant la} ~~projet de loi~~ ^{concernant la}
au ~~del~~ culte de la Saône & l'Archevêque
à Orléans.

Le Président
E. Maub

Le Secrétaire
B de la Ville Neuvy